

NOTRE VILLE, NOTRE AVENIR

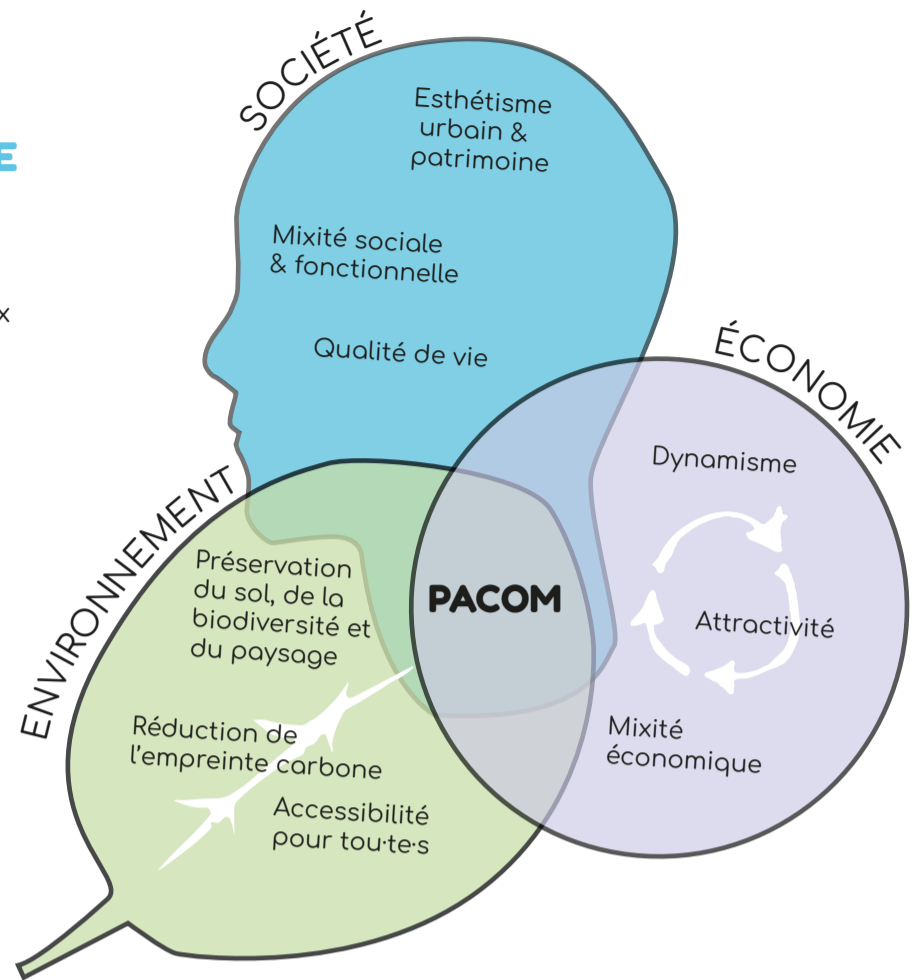
PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

LE PACOM AU REGARD DE LA SOCIÉTÉ, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

De nouveaux modèles de développement sont nécessaires pour faire face aux défis sociaux, climatiques, écologiques et économiques.

Dans ce contexte, le Plan d'affectation communal (PACom) est un outil de planification qui induit une transformation de la ville et de la manière dont nous la vivons. Il assure un cadre de vie sain et agréable avec une densification mesurée et qualitative.

Le nouveau PACom permettra d'offrir un environnement durable pour les générations futures.



MESSAGES CLÉS

+ DE QUALITÉ

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

Renforcement de la qualité des projets

- Établir un plan des aménagements extérieurs
- Éviter les façades sans fenêtres au rez-de-chaussée

Instauration de mesures de durabilité

- Encourager les constructions économes en ressources et en énergie

+ D'IDENTITÉ

VALORISER ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE

Préserver la richesse patrimoniale du Bourg

- Mettre en valeur les jardins historiques
- Garantir des choix judicieux de matériaux

Porter une attention aux bâtiments protégés de compétence communale

- Définir des mesures de préservation du bâti
- Constituer une commission experte en matière d'urbanisme, d'architecture et de patrimoine

+ DE PROXIMITÉ

FAÇONNER LA VILLE DU QUART D'HEURE

Localisation des lieux du quotidien proche des habitations

- Autoriser les commerces de proximité dans toutes les zones

Encouragement des déplacements à pied et à vélo

- Aménager toutes les places vélos dès la construction
- Mettre en place de plans de mobilité pour les entreprises

+ D'ATTRACTIVITÉ

GARANTIR DIFFÉRENTES AMBIANCES

Mise en place d'une densification différenciée

- Définir plusieurs zones à bâtir avec des densités différentes

Renforcement des caractéristiques spécifiques à chaque quartier

- Aménager la transition entre espace public et espace privé
- Aménager les rez-de-chaussée avec des activités animant la rue

SOUTENIR LES PROJETS CONTRIBUANT À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Octroi de droits à bâtir supplémentaires pour les projets exemplaires

- Réaliser des bâtiments autosuffisants
- Installer des dispositifs en faveur de l'autopartage
- Construire des logements d'utilité publique
- Garantir des places et chemins publics

+ DE NATURE

AUGMENTER LA NATURE EN VILLE

Introduction de mesures innovantes pour favoriser la nature en ville

- Préserver les surfaces végétalisées et naturelles
- Créer des habitats pour la faune

Lutte contre les îlots de chaleur

- Augmenter la surface de canopée
- Favoriser les surfaces perméables

GARANTIR DES ESPACES OUVERTS

Valorisation des espaces de verdure

- Délimiter des secteurs de jardins non constructibles

Renforcement du bien-être de la population

- Préserver les espaces verts ayant une valeur patrimoniale ou naturelle
- Soigner les limites avec la zone agricole